

Modèle de coût réglementaire des Fournisseurs d'Accès à Internet

Questionnaire du 13 avril 2006

Objet du questionnaire

L'ARCEP a envoyé un premier questionnaire en octobre 2005 aux fournisseurs d'accès à Internet, en vue de l'élaboration d'un modèle réglementaire de coût des FAI dont la vocation est de compléter la connaissance de l'Autorité de l'ensemble de la chaîne de valeur du haut débit. Il s'inscrit dans un processus qui a notamment consisté à publier et mettre à jour depuis novembre 2004 un modèle réglementaire du coût de l'accès dégroupé et à élaborer un modèle des coûts de collecte, ce dernier n'étant pas encore publié à ce jour.

Le présent questionnaire vise, d'un part, à recueillir les réactions des acteurs sur cette première version du modèle élaboré par l'Autorité, ainsi qu'à le mettre à jour avec des paramètres reflétant au mieux la situation telle qu'on peut l'envisager au premier trimestre 2006.

Le modèle est présenté avec un certain nombre de paramètres qui ont été déterminés par des moyennes pondérées des réponses transmises par les acteurs. Les autres paramètres du modèle résultent des premières estimations de l'Autorité. L'ensemble de ces paramètres est soumis à consultation publique, dans l'optique de retenir les paramètres pertinents reflétant en moyenne la situation des fournisseurs d'accès à Internet au premier semestre 2006.

Ces paramètres auront vocation à évoluer dans le temps, et les acteurs seront invités régulièrement à faire part de leurs remarques concernant ces évolutions.

Les contributeurs sont invités à réagir sur tous les paramètres et choix de modélisation présentés dans le modèle Excel qu'ils jugeront pertinents, en indiquant notamment dans l'onglet « Paramètres de calcul » leurs coûts et revenus propres au premier trimestre 2006.

Ils pourront également s'exprimer sur le choix de pondération présenté, pondérant le coût de chaque acteur par sa part de marché en conquête de nouveaux clients.

Les contributeurs sont invités à fournir des estimations chiffrées plutôt que des remarques qualitatives et à étayer leurs calculs autant que faire se peut par des éléments factuels (factures, mesures, statistiques, études...).

I. Questions générales

1. Avez-vous des remarques concernant les formules d'amortissements retenues?
2. Avez vous d'autres remarques à formuler sur le périmètre des coûts et revenus pris en compte dans le modèle ?
3. Pouvez-vous indiquer le nombre d'abonnés que vous avez acquis au second semestre 2005 et au premier trimestre 2006 ?

II. Voix sur large bande

Le questionnaire envoyé par l'ARCEP aux acteurs en octobre 2005 ne portait que sur les volumes, coûts et revenus des communications sortantes en voix sur large bande.

Le présent modèle prenant également en compte les coûts et revenus liés aux communications entrantes, l'ARCEP a eu recours à des estimations pour les évaluer, en considérant notamment que le coût marginal encouru par un FAI par appel entrant était nul.

4. Avez-vous des remarques à formuler sur cette hypothèse ?
5. Pouvez-vous indiquer vos volumes et revenus moyens par minute liés aux communications entrantes de voix sur large bande, en distinguant notamment vos clients en dégroupage total de vos autres abonnés ?
6. Pouvez-vous indiquer le nombre d'abonnés à votre service de voix sur large bande, acquis en 2005 et au premier trimestre 2006, en précisant la part d'abonnés disposant d'un numéro géographique, la part d'abonnés disposant d'un numéro non géographique et la part d'abonnés disposant des deux types de numéro ?

Par ailleurs, le modèle prend en compte un revenu complémentaire de voix sur large bande lié à un éventuel abonnement mensuel optionnel à ce service.

Le revenu pris en compte dans le modèle est une moyenne pondérée des revenus d'abonnement hors taxes à ce service sur le marché de détail, ce montant étant pris par défaut comme nul dans le cas d'une offre où la souscription au service de voix sur large bande est intégrée à l'abonnement mensuel principal à l'Internet haut débit.

7. Avez-vous des remarques à formuler sur cette approche ? Dans le cas d'un abonnement unique pour l'Internet haut débit et le service de voix sur large bande, comment le modèle pourrait-il mieux prendre en compte un revenu spécifique de voix sur large bande ?

III. Evolution de l'accès

En l'absence de données sur ce point, l'ARCEP a eu recours à des estimations pour évaluer les coûts encourus par un FAI tout au long de la vie d'un abonné, ainsi que les revenus associés. Il s'agit notamment des frais de résiliation, des migrations de débit ou de technologie, des changements de modems, etc.

L'Autorité a considéré qu'on pouvait modéliser les coûts et revenus correspondants par un coût et un revenu unique, à la moitié de la durée d'abonnement.

8. Avez-vous des remarques à formuler sur cette approche ?

9. Pouvez-vous indiquer la typologie des coûts et revenus qui ont vocation à être inclus dans ce périmètre ? Pouvez-vous préciser dans chaque cas les montants moyens correspondants par abonné, en indiquant à quel stade de la vie de l'abonné ces montants ou coûts sont généralement facturés ?